

# **Examen d'équivalence pour l'obtention d'un titre suisse**

## **Sommaire**

Introduction .....	2
Conditions cadres .....	2
Admission .....	2
Organisation et déroulement de l'EA .....	3
Travail écrit .....	3
Objectif .....	3
Conditions cadres .....	3
Critères relatifs aux contenus .....	3
Critères formels .....	4
Evaluation .....	5
Critères d'évaluation .....	5
Epreuve pratique .....	6
But .....	6
Conditions cadres .....	6
Organisation et déroulement de l'épreuve pratique .....	7
Evaluation .....	8
Critères d'évaluation .....	8
Entretien professionnel .....	9
But .....	9
Conditions cadres .....	9
Organisation et déroulement de l'entretien technique .....	9
Evaluation .....	10
Critères d'évaluation .....	10
Prix .....	10

## **Introduction**

Selon la directive UE/2005 (article 3 h) et l'Ordonnance sur la formation professionnelle OLFPr, art. 70, les requérants ont, dans le cadre de la procédure de reconnaissance en Suisse, la possibilité de passer une épreuve d'aptitude (EA) en lieu et place de mesures de compensation telles qu'une filière de mise à niveau et un stage d'adaptation. La Croix-Rouge suisse se charge, sur mandat de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) et de la Conférence suisse des directrices et des directeurs cantonaux de la santé (CDS), de la reconnaissance des professions soignantes. Les EA permettent aux requérants étrangers de prouver leurs compétences techniques, méthodiques, sociales et personnelles comme infirmière / infirmier.

L'épreuve d'aptitude en soins infirmiers se base sur le règlement de la CRS relatif à l'épreuve d'aptitude en vue de la reconnaissance d'un titre professionnel étranger en soins infirmiers (2008<sup>1</sup>).

Concernant les contenus et les critères, l'EA en soins infirmiers se fonde sur le plan d'études cadre pour la formation d'infirmière dipl. ES / infirmier dipl. ES entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Les objectifs détaillés et les critères d'évaluation ont été élaborés (et en partie repris) à partir des Leitfaden Qualifikationsverfahren b3.2-Version 2.4-November 2007, Lehrplan ABZ Pflege HF.<sup>2</sup>

## **Conditions cadres**

Avec la mise en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008 du plan d'études cadre pour la formation d'infirmière dipl. ES / infirmier dipl. ES, les épreuves d'aptitude sont offertes par des tiers. Les présentes lignes directrices fixent les objectifs, les conditions cadres, les procédures et l'évaluation des trois parties de l'épreuve d'aptitude en soins infirmiers.

La CRS est responsable de la partie administrative:

Examen des dossiers des requérants et inscription auprès des prestataires d'examen  
Elaboration et mise en vigueur du règlement d'examen pour l'épreuve d'aptitude en soins infirmiers  
Elaboration de directives concernant le déroulement de l'épreuve / les critères  
Communication et information des prestataires d'examen

Les prestataires d'examen sont responsables des points suivants:

Proposition des EA aux dates fixées  
Organisation du déroulement des EA  
Evaluation des EA par des expertes et des experts aux examens qualifiés (personnel soignant diplômé au bénéfice d'une formation complémentaire en pédagogie ou en formation des adultes)  
Etablissement des attestations de compétences et information de la CRS

## **Admission**

Les conditions d'admission aux EA sont les suivantes:

Demande valable de reconnaissance auprès de la CRS  
Certificat de langue de niveau B2  
Approbation écrite et inscription via la CRS auprès du prestataire d'examen  
Entretien de conseil avec le prestataire d'examen

---

<sup>1</sup> Annexe 1

<sup>2</sup> Département Bildung, Kultur und Sport, Kanton Aargau, Bildungsdirektion Kanton Zürich et Département de l'instruction publique du canton de Berne.

## **Organisation et déroulement de l'EA**

La CRS annonce par écrit les candidates et les candidats au prestataire d'examen.

Le prestataire d'examen convoque les candidates et les candidats à un entretien de conseil.

L'entretien de conseil comprend des informations orales et écrites quant au déroulement, aux critères formels et aux contenus de l'EA.

La candidate / le candidat reçoit, pour sa préparation, une liste de références bibliographiques, ainsi que, si elle / il le souhaite, des indications concernant la formation complémentaire et des offres de cours en vue de se préparer à l'EA.

Inscription définitive par écrit par la candidate / le candidat auprès du prestataire d'examen.

L'EA comporte trois parties: un travail écrit, une épreuve pratique et un entretien technique, qui doivent être passés selon cet ordre.

Le travail écrit doit être remis à l'institution compétente, avec copie à la Croix-Rouge suisse, au moins un mois avant la date de l'épreuve.

L'épreuve pratique se déroule chez le prestataire d'examen. Ce dernier choisit pour cette épreuve une situation de soins fictive.

L'entretien suit directement l'épreuve pratique. Il porte sur la situation proposée pour l'épreuve pratique.

Les différentes parties de l'épreuve sont décrites en détail ci-après.

## **Travail écrit**

### **Objectif**

La requérante / le requérant apporte la preuve qu'elle / il a traité de manière détaillée un thème de soins complexe dans le cadre d'un exemple de cas, en a dégagé de nouveaux aspects et peut faire valoir ses propres expériences dans ce contexte.

### **Conditions cadres**

La situation de soins et l'exemple de cas sont définis par le prestataire d'examen.

Le délai pour la remise du travail, à savoir au moins un mois avant l'épreuve d'aptitude pratique, est fixé par écrit par le prestataire d'examen. Si un travail n'est pas remis dans les délais impartis, il est considéré comme « non effectué ».

Les candidates et les candidats reçoivent du prestataire d'examen des informations écrites sur les critères formels et les critères relatifs aux contenus.

### **Critères relatifs aux contenus**

La candidate / le candidat formule une question précise à partir de l'exemple de cas décrit.

La candidate / le candidat formule des objectifs réalistes pour le traitement de l'exemple de cas, de la situation de soins.

La candidate / le candidat traite la question formulée à l'aide d'une littérature fondée sur des faits démontrés.

La candidate / le candidat formule des conclusions et des approches qui, partant du cas particulier, peuvent être transposées à des situations futures similaires.

La candidate / le candidat présente de manière compréhensible le processus d'apprentissage personnel et en déduit des conclusions.

## Critères formels

Le travail écrit consiste en un traitement méthodique et fondé sur la théorie d'une situation pratique concrète. Il se divise en trois parties – introduction, développement et conclusion –, qui doivent comporter les contenus suivants:

Introduction:

Description de la situation

Choix d'un phénomène pertinent inhérent à la situation de soins ou de l'exemple de cas, et justification technique de ce choix.

Formulation d'une question précise concernant le phénomène décrit.

Formulation d'un objectif réaliste à atteindre.

Traitement de la question formulée à l'aide d'une littérature fondée sur des faits démontrés.

Développement:

Formulation de conclusions et d'approches pouvant être transposées au cas paradigmique et à des situations similaires.

Conclusion:

Présentation compréhensible du processus d'apprentissage personnel et déduction de conclusions.

Etendue du travail: 20 pages au maximum, y compris la page de titre, la table des matières, les sources bibliographiques et l'annexe.

Caractères: Arial 10, interligne 1,5, sources et bibliographie selon modèle standard

Le travail doit être soumis dans le délai imparti au prestataire d'examen compétent; une copie sera envoyée à la Croix-Rouge suisse.

## Evaluation

L'évaluation se fait sur la base de critères concrets et vérifiables, dont les candidats ont été informés au préalable (voir Critères d'évaluation).

L'évaluation est effectuée par deux professionnels du prestataire d'examen et dans un délai approprié à compter de la date de remise du travail écrit.

Le travail écrit est rendu ensuite à la candidate / au candidat accompagné d'une évaluation écrite.

La candidate / le candidat n'est admis aux parties 2 et 3 de l'EA que si son travail a obtenu une note suffisante.

Clé d'évaluation:

A = excellent, B = très bien, C = bien, D = satisfaisant, E = suffisant, F = insuffisant

## Critères d'évaluation

	A	B	C	D	E	F
1: Description de la situation						
Le choix du phénomène dans une situation de soins complexe est fondé.						
Le phénomène est décrit au moyen d'un cas paradigmatic.						
La description comporte suffisamment d'informations permettant de comprendre la situation.						
La problématique de cette situation est claire ; elle est étayée par des concepts infirmiers actualisés.						
Le rapport de la candidate / du candidat à la situation décrite est évident.						
2 : Formulation de la question						
La question posée est en rapport avec le phénomène décrit.						
L'objectif du traitement d'un cas paradigmatic est réaliste et mesurable.						
3 : Recherche de littérature						
Une recherche de littérature adéquate a été réalisée en lien avec la question posée.						
La littérature utilisée répond aux exigences du prestataire de formation en matière de faits démontrés.						
4 : Enoncé des approches						
Formulation de conclusions nouvelles et d'approches envisageables en lien avec le cas paradigmatic.						
Description des conséquences en cas de transposition à des situations futures impliquant des phénomènes similaires.						
5 : Analyse						
Le processus d'apprentissage personnel pendant l'élaboration du travail écrit fait l'objet d'une analyse.						
Les conséquences pour le futur rôle et/ou comportement professionnel sont explicitées.						
Les énoncés sont fondés et pertinents.						
L'analyse témoigne du recul critique nécessaire à posture clinique						
6: Les critères formels sont respectés.						
Remise du travail dans les délais						
Structuration						
Taille des caractères, nombre de pages						

## Epreuve pratique

### But

La candidate / le candidat apporte la preuve qu'elle / il sait décrire et analyser la situation d'un patient, traiter sur une base théorique un mandat de planification de soins pertinent et l'appliquer correctement dans la pratique.

La candidate / le candidat respecte le temps qui lui est imparti.

La candidate / le candidat analyse une situation de soins fictive dans son contexte et identifie les problèmes centraux qui en résultent.

La candidate / le candidat traite un mandat pertinent pour la pratique, ce de manière systématique et autonome.

La candidate / le candidat utilise de manière ciblée les sources d'information disponibles.

La candidate / le candidat s'appuie pour le traitement de son mandat sur des contenus techniques appropriés (théories, concepts et modèles).

### Conditions cadres

L'épreuve pratique se déroule dans les locaux du prestataire d'examen et se fonde sur une situation de soins fictive.

L'organisation et la coordination de l'épreuve relèvent de la responsabilité du prestataire d'examen.

La définition de la situation de soins et le mandat y relatif sont établis par l'experte / expert à l'examen désigné/e par le prestataire.

Il convient de privilégier une situation de soins inconnue de la candidate / du candidat.

Sur la base de la situation de soins, l'experte / expert à l'examen formule par écrit un mandat de soins pertinent. Le mandat s'appuie sur les processus de travail et les compétences décrites dans le plan d'études cadres pour la formation d'infirmière dipl. /infirmier dipl. ES. Il est orienté sur la pratique et réalisable.

La situation de soins et le mandat y relatif ne sont communiqués à la candidate / au candidat que le jour de l'épreuve.

La candidate / le candidat passe l'épreuve pratique conçue comme une performance unique.

La candidate / le candidat a accès aux documents écrits nécessaires pour accomplir les tâches d'examen.

La candidate / le candidat est responsable de l'organisation du travail des diverses parties de l'épreuve, de l'analyse de la situation et de la planification du travail.

L'épreuve pratique doit se dérouler dans un laps de temps de 2 heures.

## **Organisation et déroulement de l'épreuve pratique**

L'épreuve pratique comporte trois mandats partiels:

1. Analyse de la situation

Pour la première partie de l'épreuve, la candidate / le candidat reçoit le mandat d'effectuer une analyse complète de la situation (aspects concernant la personne, l'environnement et la maladie) vécue par la patiente / le patient qui lui est attribué/e.

Les problématiques centrales et les ressources correspondantes sont présentées.

2. Planification

Dans la deuxième partie de l'épreuve, elle / il reçoit un mandat de soins pertinent à traiter sous forme de planification (exemples: planification des soins, entretien de conseil, instructions, planification de la sortie).

L'organisation et le déroulement du traitement se fondent sur les étapes du processus de soins (collecte des informations, formulation du problème, objectif, planification des interventions infirmières et détermination des critères d'évaluation).

3. Intervention infirmière

Une intervention infirmière est effectuée au lit du patient.

L'intervention infirmière est choisie par la candidate / le candidat elle/lui-même sur la base de l'analyse préalable et de la planification. Les experts à l'épreuve ont la possibilité d'intervenir et de prescrire un traitement infirmier.

## Evaluation

L'évaluation des compétences se fait sur la base des critères d'évaluation ci-dessous et à la suite de l'épreuve.

Clés d'évaluation:

A = excellent, B = très bien, C = bien, D = satisfaisant, E = suffisant, F = insuffisant

## Critères d'évaluation

Critères relatifs au contenu:

	A	B	C	D	E	F
1. Analyse de la situation La candidate / le candidat						
analyse de manière différenciée la situation de la patiente / du patient en tenant compte des aspects relatifs à la personne, à l'environnement et à la maladie.						
montre et décrit de manière compréhensible les problèmes centraux de la situation de soins.						
répertorie correctement les ressources dont dispose la patiente / le patient.						
2. Planification La candidate / le candidat						
fixe des priorités réalistes lors de la planification en tenant compte de la situation de soins concrète.						
met correctement en lien avec le mandat les contenus professionnels appropriés tels que théories, concepts et modèles.						
prend position de manière différenciée sur tous les éléments de la problématique.						
structure de manière réaliste et judicieuse le temps disponible pour son travail de planification.						
3. Intervention infirmière La candidate / le candidat						
choisit sur la base de la situation proposée les mesures et les techniques de soins adéquates.						
exécute ces dernières correctement et en tenant compte des standards de soins et d'hygiène.						
communique de manière adéquate avec la patiente / le patient.						
reconnaît les crises et demande de l'aide si nécessaire.						
justifie et explicite sa manière d'agir.						
La participation du client est imaginée sous divers angles et présentée.						
4. Critères formels La candidate / le candidat						
respecte les conditions cadres telles que le temps imparti, l'organisation du travail, l'utilisation de moyens didactiques et de sources d'information.						

## Entretien professionnel

### But

La candidate / le candidat apporte la preuve qu'elle / il sait exprimer son opinion de manière fondée dans le cadre d'une discussion technique, analyser sa propre action professionnelle et la placer dans un contexte global.

Objectifs quant aux contenus:

La candidate / le candidat développe trois thèses pertinentes à partir de son épreuve pratique et les présente brièvement et de manière compréhensible.

Dans son raisonnement, la candidate / le candidat s'appuie sur des connaissances fondées sur des faits démontrés.

La candidate / le candidat explique dans un langage techniquement correct un thème qu'elle / il a traité ainsi que d'autres thèmes connexes.

La candidate / le candidat présente de manière professionnelle et compréhensible le travail accompli (analyse de la situation, planification).

### Conditions cadres

L'entretien technique se rapporte à l'épreuve pratique passée au préalable. Il sert à examiner les connaissances théoriques en lien avec le cas étudié et la capacité d'argumentation de la candidate / du candidat.

La candidate / le candidat dispose d'une heure pour se préparer.

Les critères pertinents pour l'entretien sont connus de la candidate / du candidat.

La durée de l'entretien est de 30 minutes au maximum, il est conduit par deux expertes / experts aux examens.

### Organisation et déroulement de l'entretien technique

1<sup>re</sup> partie: Présentation

La candidate / le candidat présente aux expertes / experts aux examens l'analyse de la situation et le travail de planification à l'aide de la structure du processus de soins et en lien avec la situation de soins abordée dans le cadre de l'épreuve pratique. Les sources d'information utilisées sont mises en évidence. (Durée: env. 10 min.)

2<sup>e</sup> partie: Questions complémentaires

La candidate / le candidat répond aux questions complémentaires posées par les expertes / experts aux examens. Elle / il sait réagir à des positions divergentes et argumenter de manière adéquate. (Durée: env. 15 min.)

3<sup>e</sup> partie: Développement de perspectives et de liens complémentaires

La candidate / le candidat peut, à partir de la situation exemplaire abordée dans le cadre de l'épreuve pratique, formuler d'autres connaissances et/ou approches pouvant être transposées à des situations futures similaires. (Durée: env. 5 min.)

## Evaluation

L'évaluation repose sur les critères définis pour l'entretien technique.

Tous les critères d'évaluation sont appliqués.

L'évaluation est réalisée par deux expertes / experts aux examens.

Le résultat de l'évaluation est communiqué à la candidate / au candidat au terme de l'entretien.

## Critères d'évaluation

	A	B	C	D	E	F
1 <sup>re</sup> étape: Présentation La candidate / le candidat présente les résultats pertinents d'une manière compréhensible et techniquement correcte. les fonde brièvement et de manière explicite.						
présente le travail de planification en se fondant sur la structure du processus de soins.						
montre les sources d'informations utilisées.						
2 <sup>e</sup> étape: Entretien technique La candidate / le candidat répond aux questions complémentaires de manière professionnelle. Ses explications sont fondées. défend son point de vue en cas de positions contraires.						
avance des arguments fondés qui montrent qu'elle / il sait établir des liens pour mener une réflexion globale.						
3 <sup>e</sup> étape: Perspectives La candidate / le candidat développe dans l'entretien des perspectives complémentaires pour son activité professionnelle.						
montre dans ce contexte qu'elle / il est en mesure de transposer ses connaissances à d'autres situations similaires.						
intègre des réflexions personnelles, et techniques et de politique professionnelle.						
4 <sup>e</sup> étape: Langage technique La candidate / le candidat s'exprime de manière compréhensible et dans un langage professionnel.						

## Prix

Entretien préalable CHF 200.-

Travail écrit : analyse du rapport écrit CHF 300.-

Epreuve pratique CHF 500.-

Entretien professionnel CHF 500.-

Si le candidat souhaite avoir une évaluation pratique sur son lieu de travail, les déplacements seront facturés séparément (CHF 0.65/km) + CHF 75.- / heure déplacement par personne + les frais de la salle si ceux-ci sont facturés.